

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial.

II.1. Introduction

a	Etat partie	<i>République Arabe Syrienne</i>
b	Indiquer le nom du bien tel qu'il a été inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial	Nom du bien <i>Ancienne Ville de Bosra</i>
c	Indiquer les coordonnées géographiques à la seconde près	Localisation : <i>Deraa (au sud de Damas)</i> Latitude : <i>32° 30 -32°40</i> Longitude : <i>36°00- 36°45</i>
d	Date d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial	<i>1980</i>
e	Organisation(s) ou entité(s) responsable(s) de la préparation de ce rapport. Préciser les éléments nécessaires pour un éventuel contact.	Organisation : <i>La Direction Générale des Antiquités et des Musées.</i> Personne responsable : <i>Ali al-Kayem.</i> Adresse : <i>La Direction Générale des Antiquités et des Musées,</i> <i>Damas ,Syrie ,.</i> Téléphone : <i>+963 11 2214855/4</i> Fax : <i>+963 11 2247983</i> E-mail : <i>antiquities@net.sy</i>
f	Date de ce rapport	
g	Signature au nom de l'Etat partie	Nom et prénom : <i>al-Kayem Ali</i> Titre : <i>Le Directeur Général des Antiquités et des Musées</i>

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial.

II.2. Déclaration de valeur

II.2.1. Données au moment de l'inscription

a	Lors de l'inscription d'un bien sur la Liste du patrimoine mondial, le Comité du patrimoine mondial indique ses valeurs de patrimoine mondial en décidant des critères d'inscription. Veuillez indiquer la justification de l'inscription fournie par l'Etat partie,	<p>Justification de l'inscription fournie par l'Etat partie</p> <p><i>Les différents monuments des différentes époques font de Bosra une ville d'une valeur architecturale et esthétique unique à travers les siècles. Son importance universelle justifie son inscription sur la liste du patrimoine.</i></p> <p><i>Les précieuses tablettes de tell el –Amarna en Egypte qui remontent au 14^{ème} .s .av.J.C. et qui représentent la correspondance royale échangée entre les pharaons et les rois phéniciens et amorites mentionnent le nom de Bosra .</i></p> <p><i>Cette ville est devenue la capitale septentrionale du royaume nabatéen .L'an 106 fut le début d'une nouvelle ère pour Bosra ; l'empereur romain Alexandre sévère lui octroie le titre de colonia Bostra.</i></p> <p><i>Bosra byzantine joua un rôle d'un grand marché de frontière ou arrivaient les caravanes arabes pour s'approvisionner. Ses évêques prenaient part au conseil d'Antioche.</i></p> <p><i>Elle reçut selon la tradition islamique la visite du prophète Mahomet après la conquête arabe.</i></p>
b	ainsi que les critères selon lesquels le Comité a inscrit le bien sur la Liste du patrimoine mondial. Entourer le numéro des critères appropriés.	<p>Critères retenus pour l'inscription :</p> <p><i>Critères culturels : i– iii – vi</i></p>
c	Observations faites par l'organe consultatif pour l'évaluation	<p><i>3. Bureau of the World Heritage Committee, 4th session Paris, 19-22 May 1980.</i></p> <p><i>1st. Properties to be inscribed on the World Heritage List.</i></p> <p><i>Syrian Arab – Ancient City of Bosra</i></p> <p><i>C (i) (iii) (vi) 22</i></p>
d	Observations du Comité du PM lors de l'inscription	<p><i>After having taken note of the report of the Ancient City of Bosra, the bureau thanked the Syrian authorities of the restoration of the southern Baths, and invited them to continue collaboration with the French Mission to continue the restoration of these monuments with all necessary precautions and with the most</i></p>

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial.

		<i>competent enterprises.</i>
e	Réactions à ces observations	<i>La continuité des travaux de la restauration à Bosra, avec la collaboration des missions étrangères et la mission française dans la domaine de la restauration et l'excavation archéologique.</i>

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial.

II.2. Déclaration de valeur (suite)

II.2.2. Actualisation de la déclaration de valeur

a	Selon l'Etat partie, la déclaration de valeur reflète-t-elle de façon adéquate les valeurs de Patrimoine Mondial du bien ?	<i>OUI</i>
b	ou une nouvelle soumission du dossier de proposition d'inscription est-elle nécessaire ? par exemple, afin de reconnaître les valeur culturelles d'un bien naturel ou vice-versa. Cela pourrait devenir nécessaire, soit en raison d'une révision fondamentale des critères par le Comité, soit en raison d'une meilleure identification ou connaissance de valeurs universelles exceptionnelles spécifiques du bien ?	Y a-t-il lieu de reconsidérer ces valeurs ? <i>NON</i>
c	Une autre question qui pourrait également être étudiée sous cette rubrique est de savoir si la délimitation du bien du patrimoine mondial et de sa zone tampon est appropriée pour assurer la protection et la conservation des valeurs de patrimoine mondial que représente ce bien.	La délimitation du bien du patrimoine mondial semble appropriée : <i>OUI</i> La délimitation de sa zone tampon semble appropriée : <i>OUI</i>
d	Une révision ou une extension des limites pourraient être envisagées à la suite d'une telle étude.	L'Etat partie envisage de demander une révision des limites : <i>NON</i>
e	Si l'on ne dispose pas de déclaration de valeur ou si elle est incomplète, il sera nécessaire que l'Etat partie propose une telle déclaration à l'occasion du premier rapport périodique. Cette déclaration de valeur doit <ul style="list-style-type: none"> • refléter le(s)critère(s) sur la base desquels le Comité a inscrit le bien sur la Liste du patrimoine mondial. • Elle devrait également mentionner des questions comme: 	Nouvelle déclaration de valeur : <i>Il n'y a pas de nouvelle déclaration</i>

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial.

<p>ce que représente le bien, ce qui rend le exceptionnel, quelles sont les valeurs spécifiques qui le distinguent, quels sont les rapports du bien avec son cadre, etc. Une telle déclaration de valeur sera étudiée par l'organe / les organismes consultatif(s) concerné(s) et transmise au Comité du patrimoine mondial pour approbation, le cas échéant.</p>	
---	--

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial.

II.3. Déclaration d'authenticité/d'intégrité

a	<p>Sous cette rubrique, il est nécessaire de reconsidérer s'il y a maintien des valeurs qui ont permis l'inscription du site sur la Liste du patrimoine mondial et qui sont rappelées dans la déclaration de valeur au point II.2 ci-dessus.</p> <p>Cela doit aussi inclure la question de l'authenticité/ intégrité par rapport au bien. Quelle était l'évaluation de l'authenticité /intégrité du bien au moment de l'inscription?</p>	<p>Comment étaient évaluées les conditions d'authenticité et/ou d'intégrité du bien au moment de l'inscription ?</p> <p><i>L'intégrité du bien au moment de l'inscription et son authenticité étaient évaluées selon</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. <i>L'état de préservation urbaine .</i> 2. <i>La conservation des monuments historiques et la restauration suivant les méthodes et les systèmes constructifs anciens et en utilisant les matériaux traditionnels (pierre – bois – les enduits traditionnels)</i> 3. <i>La législation nationale en cours.</i>
b	<p>Quelle est l'authenticité / intégrité du bien actuellement ?</p>	<p>Y a-t-il eu des changements des conditions d'authenticité/intégrité depuis l'inscription?</p> <p style="text-align: center;"><i>NON</i></p> <p>Des changements des conditions d'authenticité/intégrité sont-ils prévisibles dans un proche futur?</p> <p style="text-align: center;"><i>NON</i></p>
c	<p>Veuillez noter qu'une analyse plus précise des conditions du bien est demandée au point II.6 en se fondant sur des indicateurs clés permettant de mesurer son état de conservation.</p>	<p>Les valeurs qui avaient permis l'inscription sont-elles maintenues ?</p> <p style="text-align: center;"><i>OUI</i></p>

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial.

II.4. Gestion

II.4.1. Cadre juridique et institutionnel

a	<p>Pour ce point, il est nécessaire de rendre compte de la mise en œuvre et de l'efficacité de la législation de protection aux niveaux national, provincial et municipal et/ou de la protection contractuelle ou traditionnelle ainsi que de mécanismes de gestion et/ou de mécanismes de contrôle de la planification relatifs au bien concerné,</p>	<p>Propriété :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. <i>Etat, Direction Générale des Antiquités et des Musées</i> 2. <i>Propriétés privées</i> 3. <i>Waqfs</i> <p>Statut légal :</p> <p><i>L'arrêté Ministériel No. 255 daté du 26/12/1973, classe la Ville de Bosra comme patrimoine culturel historique.</i></p> <p>Cadre juridique</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. <i>Cadre juridique (national) :</i> <ul style="list-style-type: none"> - <i>la déclaration de l'amendement de la loi des antiquités No. 222 en date du 26/10/1963 par un décret présidentiel (1999), Article 13-les autorités des Antiquités ont le droit de déterminer les monuments et sites qu'il faut conserver en vue de leur protection.</i> - <i>L'arrêté Ministériel No. 255 daté du 26/12/73, classe la Ville de Bosra comme patrimoine culturel historique.</i> 2. <i>Cadre juridique (local) :</i> <ul style="list-style-type: none"> - <i>désigne la municipalité comme un pouvoir exécutif</i> 3. <i>Cadre institutionnel (local) :</i> <ul style="list-style-type: none"> - <i>La direction générale des antiquités et des musées</i> - <i>La municipalité</i>
		<p>Agence(s) en charge de la gestion :</p> <p><i>Le département des antiquités de Bosra</i></p> <p>Responsable : <i>Riad Moqdad</i></p> <p>Adresse : <i>Syrie, deraa, Bosra,</i></p> <p><i>Le département des antiquités de Bosra</i></p> <p>Téléphone : <i>+963-15-790105</i></p>
b	<p>ainsi que des mesures prévues pour l'avenir afin de préserver les valeurs décrites dans la déclaration de valeur au point II.2.</p>	<p>Mesures prévues pour préserver les valeurs à l'avenir</p> <p><i>Préparation du plan d'aménagement et de gestion de Bosra.</i></p>

II.4. Gestion (suite)

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial.

II.4.2. Gestion et planification

a	<p>L'Etat partie doit aussi rendre compte des changements notables survenus dans la propriété, le statut légal et/ou les mesures de protection contractuelles ou traditionnelles, les dispositions de gestion et les plans de gestion par rapport à la situation lors de l'inscription ou du précédent rapport périodique.</p>	<p>Niveau auquel la gestion du bien est exercée : <i>sur le site</i></p> <p>Changements survenus au site depuis l'inscription dans :</p> <p>Le mode de propriété <i>L'expropriation d'une grande partie des terrains de Bosra par l'état. Actuellement, l'état exproprie les autres parties de Bosra selon le besoin</i></p> <p>Le statut légal <i>Le site est protégé par l'amendement de la Loi des antiquités no 222 en date du 26/10/1963 en 1999 et par l 'arrêté Ministériel no 255 date du 26/12/1973 classe la ville de Bosra comme patrimoine culturel historique .</i></p> <p>Les mesures de protection <i>Créer la zone tampon qui mesure 50 m autour de la Ville Antique et empêcher la construction dans la ville et dans la zone tampon.</i></p> <p>Les limites <i>La zone tampon (50m autour de la Ville Antique) .</i></p>
b	<p>En ce cas, il est demandé à l'Etat partie de joindre au rapport périodique toute la documentation pertinente, en particulier les textes juridiques, les plans de gestion et/ou les plans de travail (annuels) pour l'administration et l'entretien du bien.</p> <p>Indiquer les différents plans relatifs au bien, préparés et/ou mis en œuvre par différentes autorités (nationales, régionales, locales) et qui ont une influence directe sur la façon dont le bien est développé, conservé, utilisé ou visité.</p> <p>Il est possible de fournir soit un résumé substantiel de ces plans, soit des extraits significatifs, soit d'annexer le plan complet à ce formulaire.</p>	<p>Plans agréés relatifs au bien : <i>Voir annexe 1</i></p> <p>plan régional : <i>Voir annexe 1</i></p> <p>plan local : <i>Voir annexe 1</i></p> <p>plan de conservation : <i>seulement les plans de restauration .</i></p> <p>plan de développement touristique : <i>il n'y a pas</i></p> <p>etc.</p>

II.4. Gestion (suite)

II. 4.3. Plan de gestion du site et déclaration des objectifs

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial.

a	<p>Le plan de gestion est un instrument fondamental de la gestion du site destiné à en organiser la conservation et à appuyer les actions de développement relatives au bien.</p> <p>De brefs extraits du plan de gestion pourront être cités et le plan pourra être joint en annexe au dossier.</p>	<p><i>Actuellement le plan de gestion inclut seulement les projets de restauration et les action de suivi régulier du site</i></p> <p>Un plan de gestion fonctionnel existe : <i>NON</i></p> <p>Un plan de gestion est en préparation ou en cours de mise à jour : <i>OUI</i></p> <p>Les populations locales ont été consultées et informées du plan de gestion : <i>NON</i></p> <p>Le plan de gestion tient compte des ressources humaines disponibles : <i>OUI, dans le domaine de la restauration</i></p> <p>Le plan de gestion tient compte des ressources financières réelles : <i>OUI, dans le domaine de la restauration</i></p> <p>Le plan de gestion inclut les problèmes de formation du personnel : <i>NON</i></p> <p>Le plan de gestion tient compte d'une zone tampon définie : <i>OUI</i></p> <p>Le plan de gestion inclut les actions de suivi régulier du site : <i>OUI</i></p>
b		<p>Mise en œuvre du plan de gestion :</p> <p><i>Jusqu'à maintenant la direction générale des antiquités n'a pas un plan de gestion complet, elle travaille sur les projets de restauration.</i></p>

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial.

II.4. Gestion (suite)

II. 4.3. Plan de gestion du site et déclaration des objectifs (suite)

c	(fournie copie du plan en annexe)	<p>Support financier pour la mise en œuvre du plan de gestion :</p> <p>Financement national :</p> <p style="text-align: center;"><i>de la direction générale des antiquités et des musées (pour travailler sur les plans de la restauration)</i></p> <p>Obstacles à la mise en œuvre du plan de gestion :</p> <p>Manque de fonds</p> <p style="text-align: center;"><i>OUI</i></p> <p>Manque de personnel formé</p> <p style="text-align: center;"><i>OUI</i></p> <p>Date de mise en œuvre du plan de gestion courant :</p> <p style="text-align: center;"><i>La direction générale des antiquités réalise avec la collaboration du département des antiquités de Bosra chaque année les projets de la restauration, mais pas de plan de gestion complet.</i></p>
d	Il faut également fournir les noms et adresses complets de l'organisme ou de la personne directement responsable du bien.	<p>Agence(s) en charge de la gestion :</p> <p style="text-align: center;"><i>Le département des antiquités de Bosra</i></p> <p>Responsable : <i>Riad Moqdad</i></p> <p>Adresse : <i>Syrie, deraa, Bosra,</i></p> <p style="text-align: center;"><i>Le département des antiquités de Bosra</i></p> <p>Téléphone : <i>+963-15-790105</i></p>

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial.

II.4. Gestion (suite)

II.4.4. Capacités en ressources humaines et financières au niveau du site

a	L'Etat partie peut également fournir une estimation des ressources humaines,	<p>Ressources humaines</p> <p>Niveaux d'encadrement :</p> <p>1. Direction :</p> <p style="padding-left: 40px;"><i>le Département des Antiquités de Bosra</i></p> <p>2. Cadres/ingénieurs (nombre, rôle) :</p> <p style="padding-left: 40px;"><i>Il y a 3 ingénieurs qui suivent les travaux de la restauration.</i></p> <p>2. Personnel d'exécution (nombre, rôle) :</p> <p>- Gardiens</p> <p style="padding-left: 40px;"><i>il y a 7 gardiens</i></p> <p>- fonctionnaires</p> <p style="padding-left: 40px;"><i>il y a 3</i></p> <p>- Ouvriers</p> <p style="padding-left: 40px;"><i>il y a 7 ouvriers</i></p> <p>- Manœuvres spécialisés</p> <p style="padding-left: 40px;"><i>Il y a 8 manoeuvres spécialisés</i></p>
b	et des ressources financières disponibles et nécessaires pour la gestion du bien,	<p><i>Chaque année la direction générale finance les projets de restauration et de l'excavation à Bosra. Récemment la direction et le département des antiquités de Palmyre préparent un plan des travaux de la restauration et de l'excavation pour l'année 2001.</i></p> <p><i>plan des travaux de l'année 2001 :</i></p> <p style="padding-left: 40px;"><i>1. La continuité des travaux de la restauration et l'excavation dans l'hippodrome</i></p> <p style="padding-left: 40px;"><i>Le budget estimé à 2075500 livres syriens .</i></p> <p style="padding-left: 40px;"><i>2. La restauration de la tour de l'est</i></p>

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial.

		<p><i>dans le citadelle de Bosra</i></p> <p><i>Le budget est estimé à 845500 livres syriens.</i></p> <p>3. <i>Les travaux de dallage les couloirs inférieurs et extérieurs du théâtre et le couloir sud dans le citadelle de Bosra Le budget estimé à “ 1812500 Livres syriens ”</i></p> <p>4. <i>La continuité des travaux de la restauration dans les thermes romains.</i></p> <p><i>Le budget estimé à “ 1095000 livres syriens ”</i></p> <p>5. <i>Les travaux de l’excavation dans le théâtre</i></p> <p><i>Le budget estimé à “ 1300000livres syriens ”</i></p>
c	<p>ainsi qu'une estimation des besoins de formation de son personnel.</p>	<p>Besoins de formation de son personnel:</p> <p>Carences constatées</p> <p><i>La formation des fonctionnaires dans le Département des Antiquités de Bosra</i></p> <p>Besoins de formation de son personnel:</p> <p>Types de formations souhaitées</p> <p><i>(restauration - l'aménagement et la gestion de site – le maintien et la conservation du site)</i></p>

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial.

II.4. Gestion (suite)

II.4.5. Informations complémentaires concernant la protection et la conservation

a	Protection et conservation	<p>Sources d'expertise et de formation aux techniques de conservation et de gestion :</p> <p><i>Ils n'existent pas</i></p> <p>Mesures de protection et moyens de mise en œuvre</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. <i>Empêcher la construction dans la Ville Antique de Bosra par la loi.</i> 2. <i>Maintenir le site et restaurer les monuments historiques.</i> <p>Programmes locaux en place :</p> <p><i>Les projets de restauration</i></p> <p>Politiques et programmes pour la sauvegarde du site (état d'avancement)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. <i>Protection juridique par - L'arrêté Ministériel No. 255 daté du 26/12/1973, classe la Ville de Bosra comme patrimoine culturel historique.</i> 2. <i>Conservation du site par les projets de restauration.</i> 3. <i>Conservation de la planification urbaine du site par l'empêchement de la constriction dans la Ville Antique de Bosra.</i> <p>Financements (origine)</p> <p><i>Origine : de la Direction Générale des Antiquités et des Musées.</i></p>
b	<p>Assistance technique :</p> <p>Indiquer les projets d'assistance technique dont le site a bénéficié soit de la part d'une agence du système des Nations Unies, soit grâce à des coopérations bilatérales.</p>	<p>Assistance technique fournie par le système des Nations Unies :</p> <p>Un. du Centre du Patrimoine Mondial .</p> <p><i>La direction générale des antiquités et des musées, et l'UNESCO , ont signé un contrat daté 10/9/1998 dans le cadre de la poursuite des travaux de restauration des thermes sud de Bosra entrepris par l'IFAPO sur la base des résultats et des études entrepris en 1997, le</i></p>

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial.

		<p><i>montant de ce contrat était de 18.000 dollars .</i></p> <p>Assistance technique fournie par coopérations bilatérales</p> <ol style="list-style-type: none"><i>1. Assistance technique de la mission française dans le domaine de la restauration et de l'excavation (15 personnes dans la mission française qui travaillent deux mois par an).</i><i>2. Assistance technique de la mission italienne dans le domaine de la restauration et de l'excavation (10 personnes dans la mission italienne qui travaillent un mois par an).</i><i>3. Assistance technique de la mission allemande dans le domaine de l'excavation (5 personnes dans la mission allemande qui travaillent irrégulièrement).</i>
--	--	--

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial.

II.4. Gestion (suite)

II.4.6. Activités scientifiques, techniques et éducatives

a	L'Etat partie est également invité à fournir des informations sur les études scientifiques,	<p>Etudes scientifiques</p> <p>Facilités existant sur le site pour la recherche :</p> <p>Laboratoires :</p> <p style="text-align: center;"><i>Ils n'existent pas</i></p> <p>Hébergement de chercheurs :</p> <p style="text-align: center;"><i>OUI</i></p> <p>Véhicules :</p> <p style="text-align: center;"><i>OUI</i></p> <p>Bases de données :</p> <p style="text-align: center;"><i>Inventaire des monuments historiques et des éléments architecturaux de Bosra</i></p>
b	Sur les projets de recherche : pour chaque programme de recherche en cours sur le site, indiquer les renseignements ci-contre.	<p>Programmes de recherche/développement</p> <p>Titre du programme :</p> <p style="text-align: center;"><i>Consolider les monuments historiques et les restaurer en les mettant à l'abri des intempéries (par exemple ; la consolidation systématique de la voûte des thermes sud.) .</i></p> <p>Organisme(s) soutenant la recherche :</p> <p style="text-align: center;"><i>La Direction Générale des Antiquités et des Musées, le Département des Antiquités de Bosra et l'IFAPO .</i></p> <p>Participation d'équipes nationales et/ou étrangères :</p> <p style="text-align: center;"><i>La mission française.</i></p> <p>Objectifs du programme :</p> <p style="text-align: center;"><i>Consolider et restaurer les monuments historiques .</i></p>

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial.

		<p>Etat d'avancement :</p> <p><i>Terminer la consolidation systématique de la voûte des thermes sud , et commencer les travaux de la restauration .</i></p> <p>Ressources humaines concernées :</p> <p><i>15 personnes de la mission française et le cadre du Département des Antiquités de Bosra</i></p>
c	<p>les nouvelles techniques de gestion : cela concerne l'informatisation de la gestion, aussi bien que la gestion de bases de données , l'accès au réseau Internet ou la réalisation d'un SIG.</p>	<p>Nouvelles techniques de gestion</p> <p>Disponibilité d'un équipement informatique</p> <p><i>NON</i></p> <p>Accès possible au réseau internet</p> <p><i>NON</i></p> <p>Accès effectif au réseau internet</p> <p><i>NON.</i></p> <p>Utilisation du courrier électronique</p> <p><i>NON</i></p> <p>Existe-t-il un Système d'Information Géographique (SIG) pour le site :</p> <p><i>NON</i></p>

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial.

II.4. Gestion (suite)

II.4.6. Activités scientifiques, techniques et éducatives (suite)

d	<p>les activités éducatives, s'il existe des programmes éducatifs destinés aux établissements scolaires ;</p>	<p>Activités éducatives</p> <p>Le site accueille-t-il des visites scolaires ?</p> <p style="text-align: center;"><i>OUI</i></p> <p>Y a-t-il des Programmes éducatifs destinés aux établissements scolaires :</p> <p style="text-align: center;"><i>OUI, mais ils ont besoin d'études pour les développer</i></p> <p>Y a-t-il une politique d'Education environnementale :</p> <p style="text-align: center;"><i>OUI, mais elle a besoin d'études pour la développer</i></p> <p>Précisez les thèmes abordés, le public visé, les moyens.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. <i>Les thèmes : la sensibilisation du public dans le domaine des antiquités et de l'importance de la préservation de notre patrimoine qui reflète notre civilisation, notre histoire et notre identité.</i> 2. <i>Public visé : les enfants, les étudiants.</i> 3. <i>Les moyens : les programmes éducatifs, les visites scolaires aux sites archéologiques et aux monuments historiques.</i>
e	<p>d'information et de renforcement de la sensibilisation directement liées au bien et à indiquer le degré selon lequel les valeurs de patrimoine mondial du bien sont réellement transmises aux résidents, aux visiteurs et au public.</p>	<p>Information et sensibilisation</p> <p>Comment sont organisées les activités d'information du grand public ?</p> <p style="text-align: center;"><i>Le festival de Bosra qui représente au public chaque année des expositions des photos de la Ville Antique de Bosra, et des fouilles archéologiques, des expositions des tableaux sur Bosra, réaliser des concerts sur le théâtre de Bosra, des conférences historiques et archéologiques.</i></p> <p>Comment est organisée la transmission des valeurs du patrimoine mondial aux résidents, aux visiteurs ?</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. <i>Par le mass media (la télévision, le radio, les journaux, les affiches, les bouquins et les brochures)</i>

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial.

		2. <i>Par les guides touristiques.</i>
--	--	--

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial.

II.4. Gestion (suite)

II.4.7. Questions diverses

a	<p>Parmi les questions à traiter, il peut être mentionné, entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • si le site comporte une plaque indiquant que le bien est un site du patrimoine mondial ; • s'il y a des manifestations spéciales et des expositions ; • quels équipements, centre d'accueil pour les visiteurs, musée de site, sentiers, guides, matériels d'information, etc. sont à la disposition des visiteurs ; • quel rôle joue le classement au patrimoine mondial dans tous ces programmes et activités. 	<p>Plaque avec logo du Patrimoine Mondial.</p> <p><i>Il n'existe pas de plaques avec logo du patrimoine mondial</i></p> <p>Signalisation du site en tant que bien du Patrimoine Mondial.</p> <p><i>Il n'existe pas de signalisation.</i></p> <p>Centre d'information/interprétation pour les visiteurs</p> <p><i>Il y a un centre d'information dépendant du ministère du tourisme.</i></p> <p>Musée de site</p> <p><i>Musée des traditions populaires et musée classique.</i></p> <p>Structures hôtelières (gîte, restaurant)</p> <p><i>OUI</i></p> <p>Stationnement des véhicules</p> <p><i>OUI</i></p> <p>Toilettes</p> <p><i>OUI</i></p> <p>Soins d'urgence et sauvetage</p> <p><i>OUI, elle a besoin d'amélioration</i></p> <p>Matériels d'information : dépliants, ouvrages, diapositives, vidéo, CD-roms, etc.</p> <p><i>OUI</i></p> <p>Journées portes ouvertes</p> <p><i>NON</i></p> <p>Manifestations spéciales ou expositions</p> <p><i>OUI, voir la réponse II.4.6.e</i></p>
---	--	--

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial.

		<p>Actions de communication ciblées : radio, tv, presse écrite</p> <p style="text-align: center;"><i>OUI</i></p> <p>Effets du classement sur la fréquentation du site</p> <p style="text-align: center;"><i>OUI, on voit ces effets du classement sur la fréquentation du site auprès des visiteurs étrangers.</i></p>
b	<p>A partir de l'étude de la gestion du bien, l'Etat partie peut souhaiter considérer s'il est nécessaire d'effectuer une révision notable des dispositions législatives et administratives relatives au bien.</p>	<p>Est-il nécessaire d'effectuer une révision des dispositions législatives relatives au bien</p> <p style="text-align: center;"><i>NON</i></p> <p>Est-il nécessaire d'effectuer une révision notable des dispositions administratives relatives au bien</p> <p style="text-align: center;"><i>NON</i></p>

Annexes : Joindre textes juridiques, plans de gestion, plans de travail, documents d'information, etc.

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial.

II.5. Facteurs affectant le bien

II.5.1. Degrés de menace

a	<p>Veillez indiquer à quel degré de menace est confronté le bien en raison de problèmes et de risques particuliers.</p> <p>Les facteurs qui pourraient être considérés lors de l'étude de ce point sont ceux qui sont énumérés dans le format de proposition d'inscription, par exemple les pressions dues au développement,</p>	<p>Pressions liées au développement</p> <p>Intégrité visuelle :</p> <p>1. <i>Déchets et ordures</i></p> <p><i>OUI, dans une petite partie de Bosra</i></p> <p>2. <i>Infrastructures mal intégrées</i></p> <p><i>OUI, on voit ces phénomènes dans quelques monuments historiques a Bosra</i></p> <p>Intégrité structurelle</p> <p>1. <i>L'insuffisance et la dégradation des canalisations de distribution d'eau sanitaire et d'eau usée dans la Ville de Bosra, ce qui en résulte la fuite d'eau.</i></p> <p><i>celle-ci entraîne un danger sur les antiquités.</i></p> <p>2. <i>L'état établit la planification réglementaire en vue de protéger la ville Antique de Bosra et la zone tampon selon les règles qui empêchent la construction dans la Ville Antique de Bosra et dans le tampon et qui précisent le style de la construction autour du tampon d'une manière harmonieuse avec la Ville et qui maintient le paysage de cette Ville.</i></p>
b	les contraintes liées à l'environnement	
c	les catastrophes naturelles et la planification préalable,	<p>Menaces et catastrophes naturelles (potentielles ou avérées) concernant le site :</p> <p>Séismes : <i>OUI</i></p> <p>Incendies : <i>OUI</i></p> <p>Autres : <i>Les intempéries.</i></p>

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial.

II.5. Facteurs affectant le bien (suite)

II.5.1. Degrés de menace (suite)

d	les pressions dues aux visiteurs ou au tourisme	<p>Le tourisme et ses conséquences :</p> <p>Statistiques annuelles de fréquentation :</p> <p>Nombre de visiteurs par an <i>300000 visiteurs</i></p> <p>Origine des visiteurs <i>Des différentes origines</i></p> <p>Revenus annuels du tourisme <i>15000000 livres syriennes</i></p> <p>Accessibilité du site (depuis la capitale ?)</p> <p>Distance <i>115 km</i></p> <p>Route revêtue <i>Auto route de deraa</i></p> <p>Circulabilité dans le site :</p> <p>Pour les handicapés, <i>Il n'y a pas</i></p> <p>Pour les véhicules, <i>Il n'y a pas</i></p> <p>En fonction des saisons <i>Il n'y a pas</i></p> <p>Pressions exercées par le tourisme :</p> <p>Dégâts (piétinement) <i>OUI</i></p> <p>Gestion des déchets (poubelles, W.C.) <i>OUI</i></p> <p>Incendies <i>OUI</i></p> <p>Equipements pour les touristes :</p> <p>Aires de pique-niques, <i>OUI</i></p> <p>corbeilles à déchet, <i>NON</i></p> <p>signalisation sur pistes <i>NON</i></p> <p>La capacité de charge touristique du site est-elle définie? <i>NON</i></p> <p>Peut-on parler de tourisme durable ? <i>OUI</i></p>
---	---	---

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial.

II.5. Facteurs affectant le bien (suite)

II.5.1. Degrés de menace (suite)

et le nombre d'habitants.	<p>Relations avec la population riveraine du site</p> <p>Evaluation de la population locale :</p> <p>Nombre d'habitants vivant dans le site, <i>3000 habitants</i></p> <p>Nombre d'habitants vivant dans la zone tampon (20 km)) <i>25000 habitants</i></p> <p><i>la plupart des habitants ont quitté la Ville Antique de Bosra après l'expropriation de l'état.</i></p> <p>La population a-t-elle été associée à la demande d'inscription du site sur la Liste du PM ?</p> <p style="text-align: center;"><i>NON</i></p>
---------------------------	--

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial.

II.5. Facteurs affectant le bien (suite)

II.5.2. Prévention des menaces et des pressions naturelles et humaines

a	<p>Etant donné l'importance de la planification à long terme et préventive en cas de risques, fournir des informations pertinentes sur les méthodes permettant à l'Etat partie de faire face à des dangers qui pourraient menacer ou mettre en péril son patrimoine culturel ou naturel. Les problèmes et risques à considérer peuvent inclure les séismes, inondations, glissements de terrain, vibrations, pollution industrielle, vandalisme, vol, pillage, modifications du contexte physique des biens, exploitation minière, déboisement, braconnage, ainsi que les changements d'utilisation de la terre, l'agriculture, la construction de routes, les activités de construction, le tourisme.</p> <p>Les domaines où des améliorations seraient souhaitables et sur lesquels l'Etat partie porte ses efforts devront être indiqués.</p> <p>Cette rubrique doit fournir des informations à jour sur tous les facteurs qui risquent d'affecter ou de menacer le bien. Il faut aussi relier ces menaces aux mesures prises pour y faire face.</p>	<p>Méthodes de prévention des menaces et pressions</p> <p>Catastrophes naturelles :</p> <p>Séismes : <i>il n'y a pas d'équipements préventifs</i></p> <p>Incendies : <i>il n'y a pas d'équipements préventifs</i></p> <p>Tourisme : <i>il n'y a pas de plan d'aménagement et de plan de gestion complet pour éviter les dangers du tourisme</i></p>
b	<p>Il faut également donner une estimation de l'augmentation ou de la diminution de l'impact de ces facteurs sur le bien</p>	<p>Tendance des impacts de ces facteurs depuis la date d'inscription du site, jusqu'à ce jour</p> <p><i>La diminution de l'impact d'incendie précisément dans la citadelle.</i></p>
c	<p>et indiquer quelles mesures pour y remédier ont été effectivement prises ou sont prévues dans l'avenir.</p>	<p>Mesures déjà mises en œuvre pour y remédier</p> <p><i>incendies : il y a des équipements préventifs dans la citadelle .</i></p>

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial.

		Mesures envisagées dans l'avenir <i>La préparation du plan de gestion et d'aménagement .</i>
--	--	---

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial.

II.6. Suivi

a	<p>Alors que le point II.3 du rapport périodique fournit une estimation d'ensemble du maintien des valeurs de patrimoine mondial du bien, cette rubrique analyse plus en détail les conditions du bien à partir d'indicateurs clés permettant de mesurer son état de conservation.</p> <p>Si l'on n'a pas déterminé d'indicateurs au moment de l'inscription du bien sur la Liste du patrimoine mondial, cela doit être fait dans le premier rapport périodique. La préparation d'un rapport périodique peut aussi être l'occasion d'évaluer la validité des indicateurs précédemment choisis et de les revoir si nécessaire.</p>	<p>Exercices de suivi précédents (suivi périodique ou réactif) (indiquer dates et résultats)</p> <p>Y a-t-il une activité de suivi régulier sur le site (par exemple, annuel) :</p> <p style="text-align: center;"><i>OUI</i></p> <p>Suivi des constructions et édifices</p> <p style="text-align: center;"><i>Le Département des Antiquités de Bosra et le Département de Monuments Historiques sont les responsables du suivi des constructions et édifices et ils empêchent la construction dans la Ville Antique de Bosra et dans le tampon, détruire les constructions illégales et conserver et restaurer les monuments historiques.</i></p> <p>Ressources humaines affectées à ces suivis</p> <p style="text-align: center;"><i>Les fonctionnaires dans le Département des Antiquités de Bosra et le Département de Monuments Historiques.</i></p>
b	<p>Il faut fournir des informations à jour pour chacun des indicateurs clés.</p> <p>Il faudra s'assurer que ces informations sont aussi précises et fiables que possible, par exemple en effectuant les observations de la même manière, en utilisant un équipement et des méthodes similaires au même moment de l'année et de la journée.</p>	<p>Indicateurs clés pour mesurer l'état de conservation</p> <p><i>1. témoin en plâtre pour mesurer les fissures (largeur et longueur)</i></p> <p><i>le département des antiquités de Bosra utilise les témoins de plâtre pour mesurer les fissures .(il n y'a pas d'équipements scientifiques pour les mesurer).</i></p>
c	<p>Indiquer quels partenaires, le cas échéant, participent au suivi et décrire quels progrès l'Etat partie prévoit ou jugerait souhaitables pour améliorer le système de suivi.</p>	<p>Partenaires du suivi</p> <p style="text-align: center;"><i>Les missions étrangères (mission française, italienne) qui sont partenaires du suivi de l'état constructif des monuments historiques.</i></p>

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial.

		<p>Dispositions administratives pour organiser le suivi du bien</p> <p><i>Le département des antiquités de Bosra est le responsable d'organiser le suivi du bien.</i></p>
d	<p>Dans certains cas spécifiques, le Comité du patrimoine mondial et/ou son Bureau pourraient avoir déjà étudié l'état de conservation du bien et fait des recommandations à l'Etat partie, soit lors de l'inscription, soit ensuite. Dans de tels cas, il est demandé à l'Etat partie de rendre compte des mesures prises en réponse aux observations ou aux recommandations faites par le Bureau ou le Comité.</p>	<p>Date des exercices de suivi antérieurs :</p> <p><i>Depuis, L'arrêté Ministériel No. 255 daté du 26/12/1973, qui a classé la Ville de Bosra comme patrimoine culturel historique .</i></p> <p>Résultats des exercices de suivi antérieurs</p> <p><i>La conservation du site</i></p> <p>Mesures prises en réponse aux observations/recommandations du Comité/Bureau.</p> <p><i>La continuité des travaux de la restauration.</i></p>

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial.

II.7. Conclusions et mesures recommandées

a	<p>Les principales conclusions de chaque point du rapport sur l'état de conservation, mais en particulier concernant le maintien ou non des valeurs de patrimoine mondial du bien, devront être résumées et présentées en tableaux ainsi que les points suivants :</p> <p>a. Principales conclusions concernant l'état des valeurs de patrimoine mondial du bien (réf. point II.2 et II.3 ci-dessus)</p>	<p>Principales conclusions concernant la Déclaration de valeur du site en tant que bien du patrimoine mondial (réf. point II.2 ci-dessus)</p> <p><i>La valeur de site augmente dans le domaine de l'authenticité et l'intégrité à cause de l'excavation et la restauration selon les méthodes traditionnelles.</i></p> <p>Principales conclusions concernant la Déclaration d'authenticité / intégrité du site en tant que bien du patrimoine mondial (réf. point II.3 ci-dessus)</p> <p><i>Voir la réponse II. 3.a.</i></p>
b	<p>Principales conclusions concernant la gestion et les facteurs affectant le bien (réf. point II.4 et II.5 ci-dessus)</p>	<p>Principales conclusions concernant la gestion du bien (réf. point II.4 ci-dessus)</p> <p><i>La nécessité de réaliser un plan d'aménagement et de la gestion du site et la nécessité de la formation des cadres dans la Direction Générale des Antiquités.</i></p> <p>Principales conclusions concernant les facteurs affectant le bien (réf. point II.5 ci-dessus)</p> <p><i>La nécessité de la protection du site des menaces et catastrophes naturelles et des pressions liées au développement.</i></p>
c	<p>Proposition d'action(s) future(s)</p>	<p>Proposition d'action(s) future(s)</p> <p>1. <i>Préparer le plan d'aménagement et de gestion du site.</i></p> <p>2. <i>Former les fonctionnaires dans le domaine de restauration et de préparation du plan d'aménagement et de gestion du site.</i></p>
d	<p>Institution(s) responsable(s) de la mise en œuvre Préciser les éléments nécessaires pour un éventuel contact.</p>	<p>Institution(s) responsable(s) de la mise en œuvre <i>La direction Générale des Antiquités et des Musées.</i></p> <p>Responsable : <i>Ali Al Kayem</i></p> <p>Adresse : <i>Damas ,Syrie , La Direction Générale des Antiquités et des Musées.</i></p> <p>Téléphone : <i>+963 11 2214855/4</i></p> <p>Fax : <i>+963 11 2247983</i></p> <p>E-mail : <i>antiquities@net.sy</i></p>
e	<p>Calendrier de mise en œuvre</p>	<p>Calendrier de mise en œuvre (<i>en préparation</i>)</p>
f	<p>Besoins d'assistance internationale</p>	<p>Besoins d'assistance internationale</p>

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial.

		<p style="text-align: center;"><i>OUI</i></p> <p>Type d'assistance souhaitée :</p> <p style="text-align: center;"><i>Restauration, conservation, préparation du plan d'aménagement et de gestion du site.</i></p>
g	Il est également demandé à l'Etat partie d'indiquer l'expérience acquise susceptible de servir à d'autres traitant des problèmes ou questions similaires. Prière de fournir les noms d'organisations ou de spécialistes à qui pourrait s'adresser à cet égard.	<p>Personnes ou organismes ressources pour les activités de suivi :</p> <p>1. Nom : <i>le Département des Antiquités de Bosra.</i></p> <p>Adresse : <i>Syrie, deraa, Bosra,</i></p> <p style="text-align: center;"><i>Le département des antiquités de Bosra</i></p>
h	Adresse où inventaire, enregistrements et archives sont conservés	<p>Organisme : <i>le Département de Monuments Historiques</i></p> <p>Personne responsable :</p> <p style="text-align: center;"><i>Elias Boutros</i></p> <p>Adresse : <i>le Département de Monuments Historiques, la Direction Générale des Antiquités et des Musées</i></p> <p style="text-align: center;"><i>Damas, Syrie</i></p>

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial.

II.8. Documentation jointe

Cartes et plans de situation du site

Carte du site (zonage)

Illustrations de l'état de conservation du site (photographies, diapositives et, si disponible, film/vidéo) :

Impression générale (vue d'ensemble du site)

Détails sur les aspects importants (paysages, espèces animales et végétales, installations)

Photos illustrant l'état physique de conservation du site

Photos des principales atteintes au site et à ses environs

Copies des plans de gestion du site et extraits des autres plans relatifs au site

Bibliographie indicative

a		<ol style="list-style-type: none">1- <i>Crowfoot , J.W Churches at Bosra and Samaria-Sebaste , London 1937</i>2- <i>Abel ,A . Bosra ,in Encyclopedia of Islam-new Edition I leiden 1960</i>3- <i>Rey –Coquais , J-P (Bosra) in the Princeton Encyclopedia of classical Sites , Pinceton 1975</i>4- <i>Mougdad , Sulaiman A .Bosra –Guide historique et archéologique , Damascus 1974</i>5- <i>Meinecke , Michael et al .Islamic Bosra –A brief Guide, Damascus 1990 .</i>6- <i>Burns , Ross – Monument of Syria 1992</i>
---	--	---

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial.

II.1. Introduction

a	Etat partie	<i>Republique Arabe Syrienne</i>
b	Indiquer le nom du bien tel qu'il a été inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial	Nom du bien: Palmyre
c	Indiquer les coordonnées géographiques à la seconde près	Localisation : <i>Province de Homs</i> Latitude : <i>38°00-38°50</i> Longitude : <i>46°00</i>
d	Date d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial	<i>5/9/1980</i>
e	Organisation(s) ou entité(s) responsable(s) de la préparation de ce rapport. Préciser les éléments nécessaires pour un éventuel contact.	Organisation : <i>La Direction Générale des Antiquités et des Musées.</i> Personne responsable : <i>Dr. Abdal Razzaq Moaz.</i> Adresse : <i>Damas , Syrie , la Direction Générale des Antiquités et des Musées</i> Téléphone : <i>+963 -11 -2214855/4</i> Fax : <i>+963 -11 -2247983</i> E-mail : <i>antiquities@net.sy</i>
f	Date de ce rapport	
g	Signature au nom de l'Etat partie	Nom et prénom : <i>Dr. Abdal Razzaq Moaz</i> Titre : <i>Le directeur général des antiquités et des musées</i> 